

Arrêté n°33/2026

Objet : Déménagement – 17 rue du Luxembourg 21 et 22/03/2026

Le maire de la commune de MONTMEDY,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.344 et R.2255 et R.225.1 ;

Vu le Code de l'administration communale, notamment les articles L.2212.2 – L.2213.3 – L.2213.5 et le 2512.13 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande formulée par Mme Gaëlle NEVEU ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Madame Gaëlle NEVEU est autorisée à stationner plusieurs véhicules sur 2 places de stationnement devant l'immeuble 17 rue du Luxembourg à MONTMEDY du vendredi 20 mars à partir de 20h jusqu'au dimanche 22 mars 2026 à 18h pour organiser son déménagement. Il est donc interdit aux autres véhicules de stationner à ces emplacements.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis conformément à la loi.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La gendarmerie de MONTMEDY
- Au responsable des services de la ville de MONTMEDY
- Au directeur des services techniques de la ville de MONTMEDY
- Madame Gaëlle NEVEU

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Montmédy, le 17 mars 2026

Le Maire,
Pierre LEONARD

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

